

La fête foraine à la Saint-Romain de Rouen au XIXe siècle

Numéro d'inventaire : 2015.37.60.32

Auteur(s) : André Dubuc

Nicole Duboc Yvon

Type de document : imprimé divers

Période de création : 4e quart 20e siècle

Date de création : 1999

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Feuille polycopiée imprimée en noir, collée sur une feuille de papier rose.

Écriture manuscrite au feutre noir.

Mesures : hauteur : 39 cm ; largeur : 26 cm

Notes : Extrait de "Circuits commerciaux, foires et marchés en Normandie", d'André Dubuc, édité par le Centre régional de documentation pédagogique.

Mots-clés : Histoire et mythologie

Lieu(x) de création : Pissy-Pôville

Historique : L'acquisition à laquelle appartient le document est constituée par une grande partie de travaux réalisés par une institutrice exerçant dans une commune de Seine-Maritime, dans un premier temps, en école maternelle puis pendant près de 25 ans en école primaire jusqu'en 1992. Elle a consacré sa carrière avec comme leitmotiv de faire apprécier l'école, et plus particulièrement la lecture et l'écriture à ses élèves. Fidèle à la pensée de Foucambert, elle part du principe qu'il faut employer des moyens ludiques pour cela, et qu'il faut impliquer concrètement les enfants dans les différents travaux mis en place, au travers de grands classiques français (Maupassant, Jules Verne etc.) mais aussi via des thématiques plus transversales (l'exemple des Contes des Mille et une nuits). Pour cela, elle a élaboré une méthode originale, centrée autour du personnage de la « Souris Verte », figure sortie de son imaginaire, et autour de laquelle l'institutrice va mettre en place toute une mythologie. Cela se constituera notamment par l'écriture d'un recueil des mémoires de cette Souris. Elle a également conservé de nombreuses lettres écrites par les élèves à l'attention du personnage. La mise en place de cette méthode originale a démontré ses effets pour amener les élèves à s'intéresser à l'écriture et à la lecture. Une fois la retraite venue, elle continuera à mettre en œuvre ses principes en collaborant étroitement avec la bibliothèque municipale, toujours en partenariat avec l'école, notamment par le biais de création d'expositions.

Élément parent : 2015.37.60

La fête foraine à la Saint-Romain de Rouen au XIXe siècle

La foire Saint-Romain de Rouen, en 1793, s'ouvrit sans bruit comme dans une sorte d'indifférence. Le corps des « Messieurs de la ville » ne se dérangea pas pour y assister ce qui eut ressemblé trop aux manifestations de l'Ancien Régime et les gens des campagnes, que la crise des subsistances rendait inquiets, ne vinrent qu'en petit nombre. D'un autre côté, si parmi les marchands forains on voyait comme autrefois les brocanteurs, fripiers et ferrailleurs, les commerçants en coutellerie, vannerie, bonneterie, vaisselle, les tenanciers de jeux divers, il manquait les marchands de chapelets, de bibles, bénitiers, de christes, tous ces étalages qui rappelaient l'origine religieuse des foires.

En effet, la Saint-Romain avait été créée en 1079 lors de la translation du corps de saint Romain de l'église Saint-Godard à la cathédrale. Il se faisait alors dans cette église Saint-Godard des prédications très suivies si bien qu'on fut obligé de se placer au « Champ du Pardon » entre l'église et le pied de la colline intra-muros. Ces cérémonies religieuses attiraient un grand nombre de fidèles et des marchands, bateleurs vinrent s'y mêler, espérant tirer de l'argent de ces rassemblements. Vers 1750 la foire se retira en dehors de la ville, les prédications et processions cessèrent (1).

Si les forains étaient là en l'année 1793, les banquistes aussi étaient présents, ces descendants des « Zingari » qui, la guitare au dos, les cheveux noirs cerclés d'un diadème de cuivre, accompagnés souvent d'un être difforme et maléfique, ont traversé le Moyen Age, protégés contre la haine et la cruauté par la terreur superstitieuse qu'ils surent inspirer et continuer depuis des générations, au pas des maringottes (2) leur éternel voyage.

Dans les « entresorts », établissements appelés ainsi parce que le public ne fait qu'entrer et sortir, musées de cire, exhibitions de nains et de montres, malheureux parfois achetés, de femmes tatouées, dans les spectacles à bas prix où l'on présentait des tours de physique, des animaux savants, l'absence des baraques où l'on exposait des « Jésus » et des « bonnes vierges », « l'adoration des mages » et la « Passion » se faisait aussi remarquer.

Cependant, par un phénomène extraordinaire, le « Mystère de la tentation de saint Antoine », de même qu'il s'était continué autrefois malgré les « Compères de la Passion » puis « les acteurs de l'hôtel de Bourgogne », put traverser l'époque révolutionnaire jusqu'au début de notre siècle avant de disparaître.

Si un tiers des forains tenant une blanque (3), un tir ou un commerce étaient de nationalité française, les banquistes (4) étaient au quatre-cinquième des étrangers : giorgos, manouches, romanichels ou gitans, rabouins ou romanis faisant le palc après la postiche.

Forains et banquistes ne s'aimaient guère et souvent de graves contestations surgissaient entre eux, ne s'entendant que pour dédaigner les marchands de bêtes à cornes et de chevaux, bandes noires et maquignons, qui venaient nombreux, parfois de loin sur ce marché exceptionnel qu'était Rouen au carrefour des routes de l'ouest et du nord.

Vu les lois des 16, 24 août 1790 et des 12, 22 juillet 1791, vu les arrêtés du Gouvernement du 1er germinal an-VII, 12 messidor an VIII et 3 brumaire an IX, surtout en conformité de la ci-devant Administration centrale du département de la Seine-Inférieure du 22 floréal an VI concernant les foires, le 16 vendémiaire an X il fut décidé que la foire Saint-Romain, devenue le 16 frimaire 1793 foire de la Montagne mais appelée communément foire de Brumaire, aurait une durée de quinze jours. En 1080 elle ne durait que deux jours ouvrables.

DUREE DE LA FOIRE SAINT-ROMAIN

1080	Deux jours ouvrables.
1450	Neuf jours plus trois jours entrées et trois sorties.
1467	Dix jours plus deux jours entrées et deux sorties.
1793	Quinze jours.
1880	Vingt jours plus huit à douze jours de prolongations.

extrait de : Circuits commerciaux, foires et
marchés en Normandie
de Académie de Rouen

